

cularités rapportées par La Monnoye prouvent qu'ils doivent être exacts (1). Mais quelle est cette affaire qui fut si désastreuse pour du Verdier ? Peut-être un procès avec son beau-frère Etienne Papon, conseiller au bailliage de Forez, marié avec sa sœur Françoise du Verdier (2).

En 1605, Claude du Verdier était déjà aux abois. Deux bourgeois de Lyon, Matthieu Gailliat et Jacques Tricaud, lui réclamaient une somme d'environ 2,000 livres qu'il ne pouvait payer ; après sentence de la sénéchaussée, ils avaient fait saisir, dans la maison de Beauregard, sa vaisselle d'argent et d'autres meubles. Ces affaires se ressemblent toutes, et il serait fastidieux de raconter celle-ci : arrêts, commissions, exploits, commandements et itératifs commandements, c'est toujours la même chose. Il ne manque même pas ici un incident classique : l'huissier trouvant porte close à Beauregard, une fille de chambre apparaissant enfin à une fenêtre, déclarant que Monsieur « est aux champs », et que Madame n'est pas levée. Bonne du Rocher se plaint que les gens de loi aient indûment saisi six tasses d'argent qui sont sa propriété personnelle, attendu qu'elles viennent de Jacques du Rocher, son père ; il est vrai qu'elles portent la marque de son mari, mais ce n'est pas sa faute si, en les faisant reblanchir, on y a fait mettre les armoiries des du Verdier ; on a de même saisi, contre toute justice, une assiette et une écuelle d'argent qui lui ont été données par sa mère, quand elle tint sur les fonds du baptême la première fille des époux du Verdier.

---

(1) *Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de du Verdier*, édit. Rigoley de Juvigny, t. III, pp. 145 et 380.

(2) Une pièce des archives dép. du Rhône (série E, titres cités plus loin), parle vaguement d'une « cause d'entre M. Papon et le sieur de Vauprivas ».